



Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne

Agence Ouest
8, rue Olivier de Serres
49070 Beaucouzé
☎ 02 41 73 21 11
☎ 02 41 73 38 58

Etude de modélisation des transferts de bactéries sur les bassins versants alimentant l'estuaire du Payré

Compte rendu de la réunion de phase 1 : Lundi 5 mars 2012

Participants	☎ : Téléphone ☎ : Télécopie ✉ : courriel	Prés.	Dif
Maître d'ouvrage : SM SAGE Auzance Vertonne Z.A. Sud-Est B.P. 25 85150 LA CHAPELLE ACHARD	Mr BERTHOME Mr COQUIO ☎ : 02.51.05.88.44 ☎ : 02.51.05.95.03 ✉ : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr	x x	X x
Assistant au maître d'ouvrage EGIS EAU 7 rue de la Rainière Parc du Perray - CS83909 44339 NANTES Cedex	Melle BOSSIS ☎ : 02 51 86 04 52 ☎ : 02 51 86 04 50 ✉ : marie-laure.bossis@egis.fr	x	x
IRH Ingénieur Conseil 17 Av Jacques Cartier 44800 SAINT HERBLAIN	Mr GEST ☎ : 02 51 13 88 63 ☎ : 02 51 13 88 69 ✉ : antoine.gest@irh.fr		x
8 rue Olivier de SERRES 49070 BEAUCOUZE	Melle DUPOIRON ☎ : 02 41 73 21 11 ☎ : 02 41 73 38 58 ✉ : benedicte.dupouiron@irh.fr	x	x
SAUR Rue du commerce ZI Acti Sud 85033 LA ROCHE SUR YON Cedex	Mr DURAND Mr DISDIER ☎ : 02 51 45 09 04 ☎ : ✉ : edurand@saur.fr , vdisdier@saur.fr	x x	x x
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Mr. FERA	x	x
SMEA	Mr. GENTREAU	x	x
IFREMER	Mr. THOMAS	x	x
SCOBAP CRC Pays de la Loire	Mr. GUYAU	x	x
Commune de Talmont St Hilaire / Groupe associatif Estuaire	Mr. VERFAILLIE	X	X
SMIDAP	Mr GLIZE	x	x
Commune St Avaugourd des Landes			x
Commune de St Vincent sur Jard			x
Conseil Général 85	Mme GRILA	x	x
Exploitant agricole	Mr. DEVINEAU	x	x
Chambre d'agriculture	Mr. BLUTEAU Mme BARBERIS	X x	X x
Commune de Poiroux	Mr POIROUX	x	x
Commune de La Boissière des Landes			x
Commune d'Avrillé			x
Commune de St Hilaire la Forêt	Mr BATY	x	x
Commune de Jard sur Mer	Mr FEVRE Mr VRIGNON	X x	x
Association de défense des Marais du Payré	Mr PERROT Mr FAVREAU Mr JOUBERT	X X x	x
Groupement Conchylicole du Payré	Mr. PEAU	x	x

Intervenants	Points Evoqués
---------------------	-----------------------

	<ul style="list-style-type: none"> □ Réunion de présentation de la phase 1 de l'étude de modélisation des transferts de bactéries sur les bassins versants alimentant l'estuaire du Payré
Intervenants	Points abordés en réunion
SAGE Auzance Vertonne IRH / SAUR	<ul style="list-style-type: none"> □ Introduction : Mr Berthomé, Vice-président du Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne, excuse Mr Joseph MERCERON (Président) et rappelle l'ordre du jour. □ Ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de l'état des lieux ○ Discussion des hypothèses prises en compte dans le modèle de transfert de bactéries dans les cours d'eau ○ Discussion de l'emplacement des points de mesure pour la campagne complémentaire ○ Rappel du planning de l'étude <p>-> Pour les personnes absentes, les documents distribués (synthèse de l'état des lieux, hypothèses à discuter et cartes) lors de la réunion sont mis en pièces jointes du présent compte rendu</p>
IRH EGIS Eau IRH	<ul style="list-style-type: none"> □ Présentation de l'état des lieux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rappel des limites de la zone d'étude : bassins versants du Chenal des Hautes Mers, du Gué Chatenay et du ruisseau de l'Ile Bernard EN AMONT DE LA ZONE ESTUARIEENNE : seules les eaux douces sont prises en compte EGIS Eau, assistant à maîtrise d'ouvrage, rappelle que c'est une étude pilote destinée à mieux connaître les flux de bactéries issues du bassin versant situé en amont de l'estuaire du Payré. Les limites de la zone d'étude ont été validées avant le lancement de l'étude. La modélisation en partie estuarienne est très complexe et ne pourra être abordée dans cette étude. ○ Présentation des caractéristiques des cours d'eau (débits, qualité bactériologique, géologie, prélèvements d'eau), de l'occupation des sols, du contexte démographique ○ Présentation des sources bactériologiques présentes sur la zone d'étude selon le classement suivant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Assainissement collectif ○ Assainissement non collectif ○ Eaux pluviales ○ Activités agricoles ○ Activités artisanales et industrielles ○ Autres sources de pollution diffuse spécifique (camping, caravaning, aires de camping-car, oiseaux)

Intervenants	Points abordés en réunion
<p>Comité</p> <p>SAGE Auzance Vertonne</p> <p>Comité</p>	<p><input type="checkbox"/> Hypothèses prises en compte dans le modèle de transfert de bactéries dans les cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Validation de l'ensemble des hypothèses préconisées (cf. fiche de synthèse jointe) en intégrant les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de rejet de la station d'épuration Les Girondines à Talmont St Hilaire en période estivale ○ Recherche des données partielles de mauvais branchements par commune et généralisation du taux connu à l'ensemble de la commune ○ Pas d'épandage sur les parcelles cultivées sur une bande 35 m le long des cours d'eau. ○ Pas d'épandage considéré en période estivale (l'enfouissement empêche tout ruissellement potentiel) ○ L'étude CTMA, portée également par le Synd. mixte du SAGE, recense notamment l'emplacement des points d'abreuvement des cours d'eau principaux. Cette information devrait être disponible d'ici la fin de la campagne de mesure (mi mai). Les données disponibles seront intégrées dans le modèle. Pour les cours d'eau pour lesquels aucune donnée ne sera disponible, on considérera les mêmes densités d'accès aux cours d'eau que pour ceux pour lesquels les accès sont connus. ○ Pour la prise en compte de la charge moyenne Unité Gros Bovins dans les pâturages, les valeurs théoriques nationales prises par IRH semblent trop élevées. IRH se rapprochera de la Chambre d'Agriculture 85 afin d'obtenir des chiffres appropriés à la réalité locale. <p>A l'issue de la réunion la Chambre d'Agriculture préconise de considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Epandage de 35t/ha de fumier de bovin et non 30t/ha comme initialement proposé ○ Prise en compte de 1,6 UGB sur les pâturages et non 2,2UGB/ha comme initialement proposé
<p>IRH</p> <p>Comité</p>	<p><input type="checkbox"/> Emplacement des points pour la campagne de mesure complémentaire</p> <p>Suite à la proposition d'IRH, le comité de pilotage a souhaité apporter quelques remarques ou modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les points de mesures an aval doivent faire l'objet d'une grande vigilance vis-à-vis de l'influence des marées : les modalités de la campagne de mesures devront en prendre compte. ○ Le nombre de points fixés dans le cahier des charges a été respecté : 20 points en cours d'eau et 10 points en rejet canalisé. ○ Il a été décidé de ne pas suivre la qualité des eaux pluviales à la sortie de l'agglomération de Poiroux (2 points initialement prévus) pour renforcer le suivi de la qualité des eaux pluviales issues de l'agglomération de Talmont St Hilaire. ○ Il a été décidé de décaler le point de suivi de la qualité des eaux du Gué Chatenay initialement prévu à l'aval de la retenue de Sorin à l'amont de l'agglomération de Poiroux. Cela permettra de distinguer la part 'agricole' de la part 'urbanisée' d'éventuels flux bactériologiques. ○ Pour remplacer le point de suivi de la qualité des eaux du Gué Chatenay à l'aval de la retenue de Sorin, la valeur des débits issus de la retenue de Sorin sera mentionnée par la SAUR. <p>L'emplacement définitif des points et les modalités de la campagne de mesure seront précisés d'ici mi-mars.</p>

Intervenants	Points abordés en réunion
IRH	<p data-bbox="292 237 564 259">□ Planning de l'étude</p> <ul data-bbox="392 293 1485 412" style="list-style-type: none"><li data-bbox="392 293 1485 315">○ Etablissement des conditions de réalisation de la campagne de mesures complémentaire : mi-mars<li data-bbox="392 322 1075 344">○ Campagne de mesures complémentaires : mi mars – mi mai<li data-bbox="392 351 655 374">○ Diagnostic : fin juin<li data-bbox="392 380 759 412">○ Plan d'actions : fin septembre <p data-bbox="292 445 1508 501">Le déroulement de l'étude sera suivi par EGIS Eau. Le planning pourra être ajusté, si nécessaire, en cours d'étude.</p>

